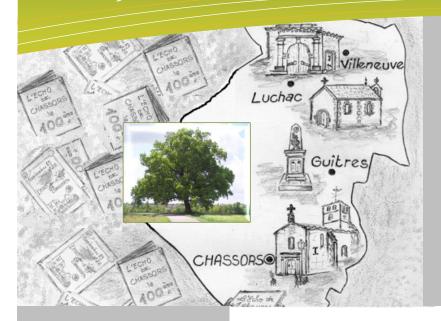
Bulletin Municipal N° 132 **Février 2019**

L'Echo de Chassors



Mairie de Chassors

Route de Jarnac 16200 Chassors

Tel: 05 45 81 06 63

mairie.chassors@wanadoo.fr

Retrouvez

dans ce numéro

Le Mot du Maire P 2 à 4

La Vie Municipale P 5 à 12

Les connaissez-vous ? P 13 à 14

La Vie de l'Ecole P 15

La Vie des Associations P 16 à 20

En bref P 21 à 34

La page des Capsortiens P 35 à 37

Informations Pratiques P 38 à 39

Bien vivre à Chassors P 40

Bonne année à vous tous pour que vos projets, nos projets se réalisent.



Le Mot du Maire



Discours prononcé par M. le Maire lors de la cérémonie de présentation des vœux le vendredi 18 Janvier 2019.

Mesdames, Messieurs

Je suis heureux avec mon conseil municipal de vous retrouver aussi nombreux ce soir, et d'accueillir les nouveaux administrés sur notre commune.

Nous vous souhaitons une bonne année 2019 pleine de bonheur et de joie dans un contexte très fragilisé que ce soit dans le monde pour que nous puissions vivre en paix ou dans notre pays avec tous les évènements de ces dernières semaines.

Bien sûr qu'il y a des choses à changer et améliorer, mais cela ne se fera pas du jour au lendemain et toutes les revendications ne verront pas le jour.

Nous avons la chance d'être dans un pays où le droit de manifester est légitime mais pas en détruisant du matériel public, en brûlant des voitures à des personnes qui ont aussi des fins de mois difficiles, en bloquant l'économie ou en frappant les forces de l'ordre qui ne font que leur travail et à qui le citoyen fait si souvent appel quand il se sent en danger.

Certains qui se disent gilets jaunes et républicains feraient mieux d'y réfléchir.

Attendons ce grand débat national où tous les citoyens pourront s'exprimer dans le calme sur beaucoup de sujets et qui fera peut-être comprendre à notre Président que faire des réformes c'est bien mais il faut les expliquer en amont.

Maintenant je vais vous parler de la commune. Pour l'année 2019 le fait le plus marquant est la reprise de la compétence école que nous avions perdue depuis 2005. Je ne vais pas vous faire l'historique de cette décision, je vais plutôt vous donner mon avis sur le sujet. Ce n'est pas une bonne décision, car dans la vie, quel que soit le domaine, les retours en arrière ne sont pratiquement jamais gagnants.

Sur le plan financier pour les communes c'était un bon système. Bien sûr que cette reprise de compétence est accompagnée d'un dé-transfert d'argent mais uniquement en fonctionnement qui sera figé à vie. Tous les investissements seront à la charge de la commune ; et comme les écoles deviennent une priorité pour la municipalité, pas besoin de réfléchir longtemps pour comprendre que cela pèsera très lourd dans les années à venir dans le budget communal. Mais que les parents se rassurent, les écoles seront toujours bien gérées.

Au 1er janvier l'effectif de la commune est passé à 10 salariés ce qui représente une petite entreprise avec tout le travail qui va avec. Je vais donc vous présenter le personnel des écoles : Marie-Gabrielle SAUVION (cuisinière), Brigitte LORRAIN (aide cuisinière), Isabelle MARTIN (ATSEM), Martine DESLANDE (agent d'entretien), Sylvie BOULINEAU (aide garderie).

Les reprises de compétences représentent un énorme travail, tant pour celui qui les reprend que pour celui qui les redonne.

Nous avons donc recruté une nouvelle secrétaire qui nous arrive de l'agglomération de Grand Cognac où elle avait pour fonction de s'occuper des écoles du canton de Jarnac ; je vais vous la présenter Anne-Sophie BODET.

Comme vous le savez à peu près tous Christian FONTENEAU a fait valoir ses droits à la retraite au 30 novembre 2018 après 32 ans de service à la commune. Nous avons donc dû recruter, la municipalité a fait le choix de s'orienter vers des salariés spécialisés. Nous

Le Mot du Maire

avons donc recruté en avril 2018 Jérémy RENAUDON, paysagiste, qui vient des établissements SAVARIAU. Vous avez déjà pu constater dans la commune son excellent travail. Le deuxième agent est arrivé au 1er janvier 2019, il s'appelle Alain CHARFALLOT maçon dont la renommée dans le secteur du bâtiment n'est plus à faire. Il était salarié depuis 38 ans aux établissements Bertrand LAURENT.

Si nous avons fait ces choix c'est pour pouvoir s'attaquer à de plus gros chantiers sur la commune par nous-mêmes, ce qui nous fera faire des économies.

Maintenant ce qui nous avons réalisé en 2018 sur la commune :

Bien sûr l'énorme chantier de la Départemental 22 qui commence à prendre forme avec l'effacement des réseaux, la reprise de l'assainissement, l'aménagement des trottoirs et pour finir l'enrober de la route. Date prévue de la fin des travaux : avril 2019. Cela représente 1 km 200 d'aménagement ; peu de communes de notre taille le réalisent. Les travaux coûteront environ 700 000 €. Nous serons subventionnés à hauteur de 35 % par l'état et le Département ; Le reste à notre charge sera payé sans emprunt par la commune.

Nous avons aussi fait du pluvial Route de Nanclas ; que les riverains se rassurent nous finirons les travaux dès que possible, c'est une question de déviation avec la RD 22.

Du pluvial a également été réalisé à Guîtres Chemin de la Mare.

Nous avons terminé les trottoirs de LUCHAC et 800 m d'enrobé à froid rue du Puits à VILLENEUVE.

Pour ce qui est des bâtiments communaux, d'importants travaux de couverture et d'isolation aux 2 logements du presbytère à CHASSORS ont été réalisés.

Nous avons fait aussi un appartement de 90 m² à l'étage du bâtiment de l'ancienne mairie et une salle d'archives au rez-de-chaussée.

Comme vous le voyez, l'année a été bien chargée!

Maintenant les projets 2019 qui ne sont pas encore tout à fait arrêtés mais qui se dessinent :

Le plus gros projet sera de faire une salle annexe qui servira de salle de réunion pour les associations et où les habitants pourront faire des petits repas d'une quarantaine de personnes maximum. Elle se situera derrière la salle des fêtes, sauf problème technique.

En cours d'année, le bâtiment de la zone de la Pointe sera mis à disposition des associations une partie pour la chasse afin d'y faire une salle de découpe qui devient obligatoire dans les communes et une autre partie pour du stockage de matériel.

Nous ferons sûrement aussi un peu de voirie.

Pour l'école, je proposerai au conseil de changer toutes les fenêtres côté cour, de refaire la peinture dans la cuisine et de rénover le local des enseignants où le revêtement des murs date du temps où j'allais à l'école. Vous voyez ce n'est pas du luxe.

Nous referons les dessus de murs autour du presbytère rue de Spicheren.

Et aussi des travaux au cimetière avec l'ouverture de 2 portes : une dans le mur sur le parking donnant dans le cimetière du milieu et une au milieu du mur de séparation entre le nouveau cimetière et celui du milieu.

Tout cela pour que les gens qui viennent se recueillir aient une accessibilité plus facile. Vous voyez l'année 2019 sera encore bien chargée.

Je voudrais dire un mot sur l'agglo : je lis dans la presse que des maires ne la critiquent pas toujours à juste titre. Mais c'est sûr que pour lancer une agglo de cette importance (70 000 habitants) il faut du temps. On voit déjà l'amélioration.

Il faut savoir que l'agglo est un soutien aux petites communes, Chassors aura perçu en 3 ans 276 000 € de dotation de solidarité. Vous comprenez mieux pourquoi nous n'avons pas besoin d'avoir recours à l'emprunt.

Le Mot du Maire

Il faut avoir confiance et puis je sais que le président Jérôme SOURISSEAU, à qui j'apporte toujours mon soutien, tient bon le gouvernail. Je lui dirai juste une chose c'est de ne pas oublier les petites communes dans les années à venir au bénéfice de projets dans le Cognaçais qui me semblent un peu démesurés.

Un mot sur le Plan Local d'Urbanisme qui a été commencé en octobre 2011 et s'achèvera, on espère, en juin 2019. Les consultations pour l'enquête publique sont commencées, chaque administré a reçu un document lui indiquant les jours et les horaires.

Pour faire taire quelques rumeurs où des gens auraient été privilégiés, ce plan a été élaboré dans la plus grande clarté où le seul but était l'intérêt général de la commune en tenant compte des contraintes de l'Etat.

Je voudrais remercier mon adjointe Nathalie DAUNAS pour son investissement le plus total dans ce dossier ô combien difficile ainsi que tous les membres de la commission PLU.

Pour ce qui est de la fibre, pour amener le haut débit sur notre commune, ce que beaucoup attendent avec impatience, le projet est piloté par Charente Numérique sur tout le territoire de l'agglo.

Il existe maintenant un site web pour connaître la date d'installation en fonction de votre adresse. Nous vous le communiquerons dans l'écho de février. Une fois les travaux réalisés, vous pourrez alors choisir entre 8 opérateurs pour votre branchement.

Je vais vous dire un mot du bien vivre ensemble entre voisins : des conflits éclatent en tout genre : stationnement illicite, bruit, odeur, aboiement, feux interdits par la loi.

Il faut que les gens essaient de se respecter. Mais je voudrais dire que CHASSORS est une commune rurale, nous sommes à la campagne avec le bonheur d'y habiter et bien sûr ces contraintes. Un peu de dialogue entre voisins serait le bienvenu.

Je voudrais remercier toutes les associations, tous les bénévoles pour l'organisation des manifestations qui font vivre notre commune.

Un petit mot pour le foot, je suis l'équipe avec attention, je leur dis que nous investissons doucement pour le terrain car les équipes sont fragiles dans nos petites communes, mais pour 2 ans d'existence c'est plutôt bien parti.

Je vais terminer en remerciant mon conseil, le personnel technique et administratif, celui-ci a beaucoup travaillé sur la reprise de la compétence école pour que tout soit prêt le jour J.

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour 2019 et je vous invite à vous rapprocher du buffet pour le verre de l'amitié.

Merci de votre attention.

Le Maire,
Patrick Lafarge



DECISIONS DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Depuis le mois d'octobre le conseil municipal s'est réuni à 3 reprises.

Séance du 30 octobre 2018

<u>Etaient présents</u>: Patrick LAFARGE, maire; Didier ANDRIEUX; Sylvain CHATAGNER; Dominique DUQUERROY; Bruno GAUTIER; Stéphanie LACOSTE (secrétaire de séance); Pierre LEVEQUE; Jean-Luc PLAINFOSSE; Emeline POUSSARD; Florence RAYMOND; Jean-Maurice SABATER; Eric VERGER

Excusée : Nathalie DAUNAS

Absente: Nadia VINCENT

Séance du 29 novembre 2018

Etaient présents: Patrick LAFARGE, maire; Didier ANDRIEUX; Sylvain CHATAGNER; Dominique DUQUERROY; Stéphanie LACOSTE (secrétaire de séance); Pierre LEVEQUE; Jean-Luc PLAINFOSSE; Emeline POUSSARD; Florence RAYMOND; Eric VERGER.

<u>Excusés ayant donné procuration</u>: Nathalie DAUNAS à Pierre LEVEQUE, Bruno GAUTIER à Eric VERGER, Jean-Maurice SABATER à Patrick LAFARGE.

Excusée : Nadia VINCENT

Séance du 18 décembre 2018

Etaient présents :

Patrick LAFARGE, maire ; Didier ANDRIEUX ; Sylvain CHATAGNER ; Nathalie DAUNAS ; Dominique DUQUERROY ; Bruno GAUTIER ; Stéphanie LACOSTE (secrétaire de séance) ; Pierre LEVEQUE ; Jean-Luc PLAINFOSSE ; Emeline POUSSARD ; Florence RAYMOND ; Jean-Maurice SABATER ; Eric VERGER ; Nadia VINCENT.

Retour de la compétence Ecole.

Confiée depuis quelques années à Grand Cognac, la compétence Ecole a été rendue aux communes le 1er janvier 2019. Cette décision a nécessité de prendre localement plusieurs dispositions afin d'assurer la continuité du service.

<u>1- Approbation du procès-verbal de restitution de la compétence "Aménagement, entretien et gestion des équipements scolaires".</u>

Un procès-verbal de restitution doit être signé entre la commune et Grand Cognac ; il précise les biens immobiliers et mobiliers concernés. Le Conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ledit procès-verbal à la majorité (11 pour, 1 abstention).

<u>2 - Autorisation au maire de signer tout contrat, avenant, commande dans le cadre de la reprise de la compétence scolaire.</u>

Vu la multitude de contrats à reprendre, d'avenants à signer, de commandes à passer,

monsieur le maire demande l'autorisation de signer les contrats, avenants, et diverses commandes nécessaires au fonctionnement de l'école de CHASSORS. Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

3 - Restitution de compétence - Convention de répartition

Monsieur le maire explique que la répartition des fonctionnaires et agents territoriaux contractuels chargés de la mise en œuvre de la compétence restituée est décidée d'un commun accord par convention conclue entre Grand Cognac et la commune. Le Conseil municipal approuve la convention à l'unanimité des présents.

4 - Restitution de compétence - Création des emplois, tableau des effectifs

Monsieur le maire invite le conseil municipal à créer les emplois suivants nécessaires à l'accueil des agents restitués à la commune au 1er janvier 2019 :

Emplois permanents:

- 1 emploi Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à TNC (33/35)
- 1 emploi d'Adjoint technique territorial à TNC (27.33/35);
- 1 emploi d'Adjoint technique territorial à TNC (20.38/35);

Emplois non permanents:

-2 emplois d'Agent polyvalent périscolaire contractuels ; les emplois contractuels sont créés pour une quotité de temps de travail pouvant aller jusqu'au temps complet.

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

5 - Restitution de compétence - Maintien du régime indemnitaire

Monsieur le maire explique que le personnel de l'école bénéficie à Grand Cognac d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) comme le personnel communal actuel.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à délibérer pour reprendre et maintenir le régime indemnitaire alloué aux agents de l'école qui intègrent la commune au 1er janvier 2019.

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

6- Restitution de compétence - Contribution communes de résidence

Monsieur le maire explique au Conseil qu'il peut être décidé d'accueillir à l'école de Chassors des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune.

Une contribution peut alors être demandée à la commune de résidence de l'enfant accueilli.

Monsieur le maire propose de fixer le montant de la contribution à 700 € par élève pour une année scolaire.

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

<u>7 - Restitution de compétence - Prise en charge des factures au nom de la CDA Grand Cognac ou l'ex-CDC de Jarnac par la commune.</u>

Monsieur le maire explique au Conseil que des factures concernant l'exercice 2019 qui devront être à régler par la commune pourraient encore être émises au nom de Grand Cognac (ou de l'ex-CDC de Jarnac) pour des raisons logistiques. Monsieur le maire demande au Conseil un engagement à prendre en charge ces factures.

Le Conseil municipal autorise le Trésorier à payer les factures concernant l'école sur l'exercice 2019 au nom de Grand Cognac.

8 - Tarifs cantine et garderie de l'école pour l'année scolaire 2018/2019

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la restitution de compétences, la commune reprend la gestion des services de restauration collective et de garderies périscolaires et présente la tarification votée par Grand Cognac par délibération n° 2018-196 du 28 juin 2018 avec effet au 1er septembre 2018 :

Restauration collective:

- 1 repas élève : 2,45 €- 1 repas adulte : 5,10 €

Garderie : 1 € par élève et par garderie

Monsieur le maire propose de poursuivre cette tarification pour la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Le Conseil municipal approuve les tarifs à l'unanimité des présents.

9- Convention collaboration avec la diététicienne de l'école

Dans le cadre de la reprise de la compétence école par la commune au 1er janvier 2019, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de poursuivre la collaboration avec la diététicienne, Madame Marie-Line HUC.

Sa mission consiste à

- accompagner la responsable scolaire dans l'élaboration des grilles de menus conformément aux exigences réglementaires du 30.09.2011 ; 5 rencontres par an pour élaborer à chaque fois 5 semaines de menus à partir d'un plan alimentaire.
- préparer des documents exigés dans le cadre de la loi sur la qualité de l'offre alimentaire (tableau des fréquences avec mise en évidence des 15 critères réglementaires).

Coût annuel de la collaboration : 60 € La collaboration proposée couvre l'année civile 2019.

Le Conseil municipal valide la poursuite de la collaboration avec la diététicienne Madame HUC, à l'unanimité des présents.

10- Repas gratuit le 7 janvier 2019

Monsieur le maire explique au Conseil que la Mairie est en possession de tickets de cantine qui seront périmés début janvier. Il propose d'en acheter une vingtaine en complément et d'offrir le repas aux enfants le lundi 7 janvier 2019.

.....

PERSONNEL

<u>1- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité / Recrutement d'un agent technique à temps complet en CDD de 3 mois</u>

Suite au départ à la retraite de l'agent technique Christian FONTENEAU, Monsieur le maire propose de recruter un nouvel agent technique.

Pour commencer, ce nouvel agent sera embauché à 35 hebdomadaires du 1er janvier 2019 au 31 mars 2019.

Le Conseil municipal approuve la proposition, à l'unanimité des présents.

<u>2 – Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité / Recrutement d'un agent administratif à temps complet en CDD de 8 mois</u>

Suite au départ de la seconde secrétaire et à la reprise de la compétence école, Monsieur le maire propose de recruter une secrétaire à temps complet pour une première durée de 8 mois.

Cet agent sera embauché à 35 h hebdomadaires à compter du 7 janvier 2019.

Le Conseil municipal approuve la proposition, à l'unanimité des présents.

3 - Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Monsieur le maire propose au Conseil de participer au financement des cotisations des agents pour le risque prévoyance. Il rappelle que le personnel des écoles repris par la collectivité au 1er janvier 2019 bénéficie déjà de cet avantage et la commune se doit de reprendre les acquis.

Monsieur le maire propose de fixer le montant de la participation de la collectivité à 15 € par agent par mois pour un plein temps. Pour les temps non complets ou partiels, le montant serait proratisé au temps de travail.

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents

AFFAIRES FINANCIERES

1 - Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz 2018

A la demande de GRDF, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le montant des redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2018 qui s'élève à 476 €.

Le Conseil municipal approuve le montant de la redevance et accepte la recette, à l'unanimité des présents.

2 - DM n° 4 - Logement

Afin de financer les travaux d'aménagement du logement de l'ancienne mairie sans contracter d'emprunt, Monsieur le maire propose de rajouter 50 000 € dans l'opération en passant les écritures suivantes :

2313 - 105	Constructions	+ 50 000 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	- 15 000 €
6815	Dotations aux provisions	- 35 000 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 35 000 €
021	Virement de la section d'exploitation	+ 35 000 €

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

3- Loyer de l'appartement de l'Ancienne Mairie

Monsieur le maire propose au Conseil de déterminer le loyer du logement en cours de travaux dans l'ancienne Mairie, 16 bis, route de Jarnac à CHASSORS.

Au vu de la superficie du logement et en comparaison avec les autres logements communaux, le conseil décide à l'unanimité des présents de fixer le loyer à 390 €.

4 - Tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2020

Monsieur le maire propose de faire évoluer les prix de location de la salle des fêtes pour l'année 2020.

Après concertation, le Conseil municipal propose de créer un forfait week-end et adopte à l'unanimité les tarifs comme suit :

	De la commune	hors commune
Jour en semaine	130 €	260 €
Lendemain	65 €	130 €
Week-end	280 €	560 €
Chauffage par jour Chauffage forfait week-end	70 € 100 €	70 € 100 €

Tarif entreprise commerciale : 400 € la journée.

Les associations de la commune restent bénéficiaires d'une location gratuite par an, la 2ème 50 % tarif de la commune et la 3ème location tarif habitants de la commune. Le chauffage sera facturé comme indiqué ci-dessus.

La caution reste à 500 € dans tous les cas.

5 - Travaux d'aménagement de la RD 22 : partenariat avec le Département

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Guîtres, la commune a fait une demande de subvention auprès du Département. La participation du Département s'élève à 52 700 € au titre de la voirie.

Afin de percevoir cette somme, le conseil doit délibérer pour valider ce partenariat avec le Département.

Le Conseil Municipal valide ce partenariat à l'unanimité des présents.

6- Contrat entretien espaces verts :

Madame DAUNAS présente le devis pour l'année 2019 : 3 340,80 €.

Il comprend les sites suivants : entrée de Chassors – rue de Spicheren, Place de l'Abbé Pourageaud et rue Saint Romain, Mairie et Route de Jarnac face au monument aux morts.

Le Conseil valide le devis.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1- Constitution de la Commission de Contrôle des listes électorales

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que la réforme d'inscription sur les listes électorales entraîne la dissolution de la Commission Administrative qui statue annuellement sur les inscriptions et radiations.

En remplacement, une commission de contrôle doit être constituée. Elle sera composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le Département et d'un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance.

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE est proposé comme représentant titulaire de la commune et Madame Dominique DUQUERROY comme suppléante.

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

2 - Règlement intérieur de la salle des fêtes

Monsieur le maire présente le règlement intérieur qui a été élaboré par quelques membres du Conseil. Il a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles doit être louée et utilisée la salle des fêtes.

Le Conseil municipal valide le règlement de la salle des fêtes qui sera mis en place en 2019.

3 - Modification des statuts de Grand Cognac

Monsieur le Maire explique que des modifications des statuts de Grand Cognac ont été approuvées en conseil communautaire, suite notamment à des évolutions réglementaires (plan mercredi, gestions des eaux usées) d'évolutions des clubs sportifs du territoire (judo, basket) et d'une erreur matérielle relative aux équipements touristiques.

Conformément au code des collectivités territoriales, ces modifications doivent être adoptées par la majorité des conseils municipaux des communes membres. Le Conseil municipal adopte les modifications de statuts de la communauté d'agglomération de Grand Cognac à la majorité (9 pour, 1 abstention).

TRAVAUX

- <u>1-Route de Nanclas</u>: pose de poteaux en bois le long du caniveau sur une vingtaine de mètres pour éviter les projections d'eau sur les façades des maisons.
- <u>2- Travaux lagune</u>: Grand Cognac entame un diagnostic des systèmes d'assainissement de la lagune de CHASSORS dans le cadre du projet de réhabilitation.

En parallèle, Grand Cognac a informé que toutes les installations individuelles (72 comptabilisées) seront contrôlées en 2019.

<u>3- Travaux d'aménagement de la RD 22</u> : Monsieur le maire propose de faire repeindre les candélabres existants. Un devis a été demandé au SDEG pour un montant de 26 000 € dont 12 000€ subventionnés par le SDEG. Le conseil approuve le devis.

<u>4- Projet de construction d'une petite salle à côté de la salle des fêtes</u> : le conseil est majoritairement pour ; ce projet sera budgété en 2019.

5- Cimetière : La commission a décidé de réaliser les travaux suivants :

Création d'une porte sur le parking donnant dans le cimetière du milieu, avec démolition du local poubelles, Travaux au niveau des robinets, création d'une ouverture entre le cimetière du milieu et le nouveau cimetière, réalisation d'un crépi sur le mur coté parking, système de poubelles avec tri sélectif.

.....

QUESTIONS DIVERSES

<u>1 - Signature de la convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental</u>

Monsieur le maire explique au Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Guîtres - RD 22, une convention doit être signée entre la commune et le Département de la Charente pour définir les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie sur la portion faisant l'objet dudit aménagement.

A l'unanimité des présents, le Conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

<u>2 – Autorisation au maire de signer le procès-verbal de transfert de la compétence voirie</u>

Monsieur le maire explique que par délibération du 28 juin dernier, le Conseil communautaire a harmonisé les compétences facultatives et défini l'intérêt communautaire de l'ensemble des compétences.

Les voies déclarées d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2019 ont été redéfinies par le Conseil communautaire. Il en résulte que la voie d'accès à la zone de Luchac est déclarée d'intérêt communautaire à compter du 1er janvier 2019 (50 mètres linéaire sur la rue des Dodettes : du carrefour de la route des Métairies à l'entrée de la zone artisanale).

Ce transfert de compétence entraîne le transfert de plein droit de l'ensemble des biens, droits et obligations affectées à cette compétence.

Le transfert des voies est formalisé par un procès-verbal établi contradictoirement entre l'EPCI et la commune.

Le Conseil municipal valide la proposition et autorise le maire à signer le procès-verbal avec la communauté d'agglomération de Grand Cognac, à la majorité.

3 - Autorisation au maire d'effectuer des achats de cadeaux

Monsieur le maire propose au Conseil de lui donner l'autorisation d'acheter des cadeaux en faveur du personnel communal à l'occasion d'évènements exceptionnels.

Il propose de fixer un budget maximal par évènement, comme suit :

- Naissance/adoption d'un enfant de l'employé : 100 €
- Mariage de l'employé : 200 €
- Mutation de l'employé : 100 €

- Retraite de l'employé : 200 €

Le Conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents.

<u>4 – Présentation du rapport annuel du prix et de la qualité de l'eau et de l'assainissement</u>

Monsieur ANDRIEUX présente le rapport du prix et de la qualité de l'eau pour 2017 sur le territoire de Grand Cognac.

Eau:

Nombre d'abonnés : 29 859 (hors Chateauneuf)

Volume produit : 5 184 300 m3 Volume vendu : 3 470 621 m3 Volume perdu : 1 082 519 m3

Prix du m3 pour une facture de 120 m3 : 2,29 €

Assainissement collectif:

Conformité de la collecte 100 %, conformité des équipements 100 Prix au m3 pour 120 m3 : 2,17 € à CHASSORS (moyenne sur le territoire de Grand Cognac : 2,61 €)

Assainissement non collectif:

Environ 11 462 installations sur le territoire Coût d'un contrôle de conception d'une nouvelle installation 50,71 € HT, Coût d'un contrôle de bonne exécution d'une nouvelle installation 55,78 € HT, Contrôle de conformité pour vente immobilière : 106,50 € HT

Le Conseil approuve les rapports présentés.

- <u>5- Prestataire Eau/Assainissement</u>: le contrat du prestataire actuel, Veolia, est arrivé à son terme le 31 décembre. Il n'a pas été reconduit par Grand Cognac. Le nouveau prestataire choisi est La Saur.
- <u>6- PLU</u>: le projet a été arrêté par l'agglomération de Grand Cognac. L'enquête publique se déroulera du 7 janvier 2019 au 8 février 2019 inclus. Monsieur Raphaël DELLE-CASE a été nommé commissaire enquêteur. Trois permanences auront lieu à la Mairie. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres début janvier, en plus de la publicité et affichages légaux réalisés par Grand Cognac
- <u>7- Collecte des ordures ménagères</u>: Calitom ne passera plus dans la rue de la Nougeraie car le camion de ramassage ne peut pas faire demi-tour. Les riverains devront déposer leur poubelle au coin de la rue de la Nougeraie et de la rue de l'Eglise.

Les connaissez-vous?

Sept nouveaux agents au service de la commune.

A Chassors nous comptons désormais 7 nouveaux agents au service de la commune et de ses habitants. **Les connaissez-vous ?**

Anne-Sophie BODET

Secrétaire de Mairie depuis le 07 Janvier 2019

Née en 1988, originaire de la Rochelle.

« Je suis venue vivre en Charente après mes études pour rejoindre mon conjoint.

Diplômée d'un BEP et d'un BAC Professionnel dans le domaine du service à la personne, j'ai pu effectuer différents stages en entreprise qui m'ont aidée à affiner mon choix professionnel : travailler en relation avec le public, l'accueil et le secrétariat.



Secrétaire administrative et facturation pendant 9 ans dans une résidence services pour séniors à Saintes, j'ai d'abord acquis beaucoup d'expérience dans divers domaines liés à ce premier emploi.

Puis, en 2017, j'ai fait le choix de m'orienter vers d'autres horizons et c'est ainsi que j'ai intégré le service Education de la Communauté d'Agglomération GRAND-COGNAC à Jarnac.

Mes missions étaient les suivantes :

- enregistrer les bons de commande alimentaires des cantines sur logiciel
- -saisir les bons de commande des fournitures scolaires pour les enseignants et valider les factures sur logiciel
- -prendre en charge les régies
- assurer le secrétariat quotidien afférent aux besoins du service (courriers, affichage des menus des écoles...)
- occasionnellement pourvoir à l'accueil du public du site administratif de Jarnac

Enfin, au 1^{er} janvier 2019, GRAND COGNAC a transféré la compétence scolaire aux communes. De ce fait, la mairie de Chassors m'a proposé un poste de secrétaire de mairie afin de contribuer au bon fonctionnement de l'école et d'accomplir les différentes missions qui me seront confiées.

Ce nouveau poste est une opportunité pour moi. Comme je le souhaite, Il devrait me permettre de développer de nouvelles compétences et de découvrir les différents services que la commune peut proposer à ses habitants.

Je vais tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des citoyens ».

Alain CHARFALLOT

Entretien des bâtiments, Espaces verts Alain CHARFALLOT, 54 ans, originaire de Saint-Même-les-Carrières.

« J'ai exercé la profession de maçon durant 38 ans aux Établissements Bertrand LAURENT. Mais, mon chef d'entreprise ayant récemment pris sa retraite, il m'a fallu me mettre en quête d'un nouvel emploi. J'ai alors souhaité diversifier mes fonctions et ai donc postulé auprès de la commune de Chassors. »



Les connaissez-vous?

Entré en fonction le 01 Janvier 2019, Alain a plusieurs casquettes. Il entretient et assure les opérations de maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, de la mécanique, tout en réalisant des interventions techniques et des opérations de manutention.

Retour de la compétence école

Après avoir été sous la tutelle de la CDC de Jarnac puis sous celle de Grand Cognac, la compétence école est revenue depuis le 1er Janvier 2019 à la charge de notre commune. En clair, la commune doit veiller de nouveau à l'entretien des bâtiments et à la gestion du personnel.



Marie Gabrielle CARTIER SAUVION

Cantinière



Isabelle MARTIN

ATSEM et garderie



Martine DESLANDE

Surveillance repas et ménage



BOULINEAU Sylvie

Aide-garderie

Brigitte LORRAIN

Aide-cantiniere et surveillance repas

Ces 5 personnes sont venues renforcer notre équipe d'employés municipaux et nous leur souhaitons la bienvenue.

La Vie de l'Ecole

DES NOUVELLES TOUTES FRAICHES DE L'ECOLE!

Nous avons terminé l'année 2018 par deux sorties scolaires :

Les maternelles sont allés voir sous la reige au théâtre de La

Palène et les élèves du CP au CM2 sont allés au cinéma voir La GRINCH.

Mais ce n'est pas tout....

Le jeudi 20 décembre au matin... un invité surprise est arrivé à l'école...rouge, rondouillet avec une barbe blanche ça vous dit quelque chose ?

MAIS OUI !!!

Le Père Noël était bien là pour nous, à l'école! Nous avons eu le droit d'avoir une photo avec lui et SURTOUT... nous avons eu de nombreux cadeaux comme des livres, des trousses, des jeux pour la classe, pour la récréation.

C'était une très bonne surprise!

Pour commencer l'année 2019, la mairie a offert le repas aux élèves!

Bonne initiative!

Mais maintenant un peu de sérieux...

Les élèves du CP au CM2 vont aller à la médiathèque de Jarnac pour être bercés par des lectures contées sur les thèmes de la gourmandise et du câlin!

Un bon moyen de se réchauffer avec ce froid glacial qui arrive!

Nous avons également hâte de commencer en février notre projet commun à l'école, en musique avec Julia Pain, intervenante du conservatoire de Cognac.

Mais, nous vous prévenons déjà... ATTENTION LES OREILLES!

Des sorties sont également prévues en mars à La Palène de Rouillac et à l'Avant-Scène de Cognac.

L'ensemble de ces événements ne pourrait avoir lieu sans la contribution financière des parents d'élèves via la coopérative, sans l'investissement de l'Association des parents d'élèves ainsi que sans l'aide de tous les partenaires!

L'équipe enseignante et l'ensemble du personnel de l'école de Chassors vous souhaitent leurs meilleurs vœux !

A bientôt, pour de nouveaux rebondissements!

L'équipe enseignante





L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Toute l'équipe de l'APE de chassors vous souhaite une très bonne et heureuse année 2019.

Le 22 décembre, les enfants de l'école ont eu le plaisir de découvrir le père noël. Celui-ci n'a pas oublié les enfants de Chassors. En effet, il est venu les mains pleines de cadeaux. Ensuite, nous avons partagé un délicieux goûter.

Les parents d'élèves ont également organisé pour la première fois le réveillon de l'an qui a été un très gros succès.

Les prochaines manifestations à retenir pour les enfants, parents ainsi que les habitants de Chassors sont :

Le vendredi 8 mars : carnaval dans les rues de Guîtres suivie d'une animation.

Le samedi 6 et dimanche 7 avril : bourse aux jouets et aux vêtements (salle des fête).

Le dimanche 19 mai : 2ème bric à brac dans les rues du village.

D'autres manifestations comme une marche nocturne seront également prévues mais les dates ne sont pas encore définies.

Vous pouvez nous suivre sur la page faceboock APE de Chassors.

ASSOCIATION EXPRESSION SPORTIVE

L'association Expression Sportive vous souhaite une bonne et heureuse année.

Comme les années passées, les cours de danses ont toujours lieu le jeudi soir salle du bâtiment la pointe :

- de 19h à 20h30 : cours de danse en ligne sur des musiques modernes, disco, etc.... Niveau débutant/novice
- de 20h30 à 21h30 danse en ligne sur des musiques américaines (country) et aussi moderne. Niveau intermédiaire.

Si vous voulez passer un bon moment pour oublier tous vos soucis, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Donc, si cela vous tente, n'hésitez pas à pousser la porte de la salle ou renseignez-vous au 06 85 45 09 31

L'association Expression Sportive



AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES NON CHASSEURS DE CHASSORS.



Chasse infos:

Bilan de fin de saison

Malheureusement cette année, nous avons pu enregistrer une baisse importante de nos effectifs de 15 permis. Les différents lâchers et les différents concours ont permis un apport régulier de perdrix et faisans. La population de lièvres semble constante.

<u>Repas annuel</u> : le samedi 9 mars, une « soirée cassoulet» vous est proposée au prix de 24 euros. Ambiance assurée....

Menu Potage Assiette de charcuterie Cassoulet Salade Fromage Dessert Café – Vin compris

Gibier soumis au plan de chasse:

- o 5 bracelets chevreuil sur 20 ont été posés depuis le début de saison.
- 5 sangliers ont été prélevés.



Journée chasse à courre et Messe Saint Hubert :

Merci à tous les participants_qui ont_œuvré pour que cette journée soit une réussite (Voir article ci-dessous)

<u>Le site est toujours à votre disposition :</u> http://chasseursdechassors.jimdo.com

Pour la 4ème année, la société de chasse de Chassors organisait sa chasse à courre aux lièvres.

Après une magnifique messe de la SAINT Hubert en l'église de Chassors, tous les membres des équipages invités (rallye des borderies et le rallye du pas du lièvre) ce sont retrouvés autour d'un très bon repas d'avant chasse qui a fait fureur.





Enfin 12h !!!!! et tout le monde rejoint le gros chêne (notre symbole de la commune) qui verra le début des sonneries des équipages pour le début de chasse.





C'est une très belle journée et une magnifique chasse qui nous emmènera jusqu'au coucher du soleil. 18h le lièvre a gagné. Nous nous donnerons rendez-vous pour le verre de l'amitié.

La date est déjà prise pour l'année prochaine.

Merci à tous les propriétaires et riverain



AMITIE CHASSORS-SPICHEREN

L'association Amitié Chassors-Spicheren vous souhaite une très bonne année.

Quelques nouvelles de l'association.

Nous avions prévu trois manifestations pour 2018 : le méchoui, la brocante et la soirée entrecôte-beaujolais.

Le méchoui qui s'est déroulé au mois de juin le jour de la fête des pères s'est très bien passé, 130 personnes ont répondu présentes et la journée s'est terminée avec la banda et les majorettes de Mirambeau. Et comme c'était la fête des pères, chaque papa a eu un petit cadeau.

Ensuite, nous avons organisé une brocante avec nos amis de la commune d'Eraville, pas trop de succès, mais la journée s'est déroulée dans la bonne humeur.

Et nous avons terminé l'année 2018 avec la soirée entrecôte-beaujolais, où nous avons eu 180 personnes pour déguster l'entrecôte. La soirée était animée par le DJ Bruno. Très bonne ambiance.

Nous remercions tous les bénévoles qui participent au bon déroulement de toutes ces manifestations.

Pour l'année 2019 nous avons prévu de faire un méchoui et la soirée entrecôte-beaujolais, dont voici les dates :



<u>Le dimanche 16 juin 2019</u> sur le terrain du Bâtiment la Pointe pour un méchoui.

<u>Le samedi 23 novembre 2019</u> salle des fêtes de Chassors pour une soirée entrecôtebeaujolais.

Pour le week-end de l'Ascension, nous allons partir rejoindre nos amis Spicherois. Certains partent en train et d'autres en voiture. Nous partirons le jeudi 30 mai et le retour se fera le lundi 3 juin.

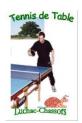
Cette année, 4 nouveaux adhérents sont venus rejoindre l'association. Si vous désirez rejoindre l'association, n'hésitez pas. La carte d'adhérent solo est à 7€ et la carte couple à 12€.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements. <u>Tel.</u> 06 85 45 09 31

Le bureau de l'association Amitié Chassors-Spicheren

TENNIS DE TABLE LUCHAC CHASSORS





En ce début d'année 2019 nos équipes s'engagent dans la deuxième phase du championnat par équipe organisé par le Comité Charente de tennis de table.

Lors de la première phase (de septembre à décembre 2018) notre équipe 1 évoluant en division 3 se classe 24 -ème sur un total de 32 équipes participantes. Elle parvient ainsi à se maintenir à son niveau ce qui correspond exactement à l'objectif que nous nous étions fixés.

Notre équipe 2 évoluant en division 4 s'est classée pour sa part 21 -ème sur 32 lors de cette première phase.

Nos 2 équipes ont réussi à l'issue des premières rencontres de la phase 2 à se positionner en tête de leur poule respective. Nous leur souhaitons donc de maintenir ce niveau que reflète bien les progrès que chacun fait au sein du club.

Chaque joueur intègre notre groupe dans la convivialité et progresse à la mesure de son implication. Notre credo principal restant avant tout de se retrouver aux entraînements avec plaisir et dans le respect les uns des autres.

Aussi nous invitons tous ceux qui ont l'habitude de jouer au ping-pong en famille ou entre amis à venir nous rendre visite à la salle de La Pointe le mercredi soir (20h30 /22h30) pour les adultes et le samedi matin (10h / 12h) pour les enfants scolarisés en primaire.

Nous avons accueilli cette année de nouveaux joueurs qui ont déjà le potentiel pour jouer en championnat et nous sommes convaincus que parmi les lecteurs **de l'Echo** se trouvent des joueurs de ping-pong avec un tel potentiel.

C'est pourquoi **nous serions heureux de recevoir votre visite** et vous rappelons que notre discipline s'adresse aussi aux dames.

Rappel du prix des licences : 90 euros / an pour la compétition 55 euros / an pour le Loisir

Renseignements au o6.64.46.17.93 (président) et o6.71.16.39.34 (secrétaire)

LE REPAS DES AINES

Exceptionnellement le traditionnel repas du CCAS s'est organisé un samedi. Le groupe intervenant pour animer cette belle journée n'était pas disponible le dimanche.

Ce jour de semaine inhabituelle n'a pas déplu aux aînés. Ils étaient toujours aussi nombreux pour fêter ce bon moment convivial.

La troupe « Melody Cocktail », costumée de paillettes et de plumes dans le style cabaret a permis à l'assemblée de profiter du spectacle et de danser entre deux bouchées.

Comme tous les ans, David LEGERON et son équipe ont régalé nos papilles.

L'équipe du CCAS va étudier le prochain thème du repas de novembre 2019 afin de satisfaire tous nos chers aînés.

Nous remercions les bénévoles du CCAS qui ont contribués au bon déroulement de cette journée.







A l'année prochaine.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918







Ce dimanche matin, une centaine de personnes ont répondu présent au monument aux morts pour rendre hommage aux Poilus et célébrer le centenaire de l'Armistice de la guerre 14–18

A cette occasion, Mr Lafarge Patrick, Maire de Chassors, a lu le message du Président de la République.

Puis, Julien SALA et Louise TOURNADE ont évoqué, en leur rendant hommage, les noms des Capsortiens morts pour la France durant ces terribles hostilités de 14-18.

Qu'ils en soient particulièrement remerciés.



Enfin, après avoir déposé une gerbe au pied du monument, M. le maire a clos la cérémonie en invitant toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



DEPART A LA RETRAITE DE CHRISTIAN FONTENEAU

A l'occasion de son départ en retraite,

la commune rend hommage à son agent technique.



Le vendredi 30 Novembre, une réception a été organisée à la salle des fêtes de Chassors à l'occasion du départ à la retraite de Christian Fonteneau, responsable des services techniques de la Commune.

Autour de Christian, étaient réunis sa famille, ses amis, M. Sourisseau, le Conseil Municipal, quelques anciens élus municipaux et le personnel communal.

Dans un premier temps, M. Le Maire de Chassors a tenu à lui exprimer sa sympathie par le discours suivant :

Mesdames, Messieurs, chers collèques,

Nous voici réunis pour fêter le départ en retraite de Christian plus souvent appelé Kinou ; je suis heureux de voir que vous êtes nombreux à avoir répondu à son invitation.

Kinou, nous sommes là pour officialiser ton départ à la retraite avec ta famille, tes collègues de travail et tes amis, tous ceux avec qui tu as fait un bout de chemin professionnel ou non; ce sont tous des gens que tu as souhaité avoir à tes côtés pour marquer cet évènement de ta vie. Fin d'une étape et début d'une nouvelle aventure, la retraite est toujours un moment que l'on attend mais aussi que l'on redoute. Mais 60 ans, ce n'est pas vieux, tu as encore plein de choses à faire. L'usage veut que l'on fasse une rétrospective de la vie professionnelle de celui qui quitte son poste.

Kinou, tu as commencé à l'âge de 15 ans comme apprenti électricien à La Couronne. Tu as enchaîné des postes divers puis tu es venu habiter à CHASSORS.

Le 1er janvier 1987, tu as été recruté comme cantonnier à la commune par Robert Meslong. Tu travailleras avec lui jusqu'en 2001. Tu resteras ensuite 13 années avec Pauline NOE et tu finis ta vie professionnelle avec moi. Salarié très ponctuel, jamais malade, très adroit, tu touchais à tout. Mais il y a bien sûr des tâches que tu n'aimais pas trop effectuer, ce qui te rendait un peu ronchon. Pas toujours facile à manœuvrer, le garçon!

Dans la vie on ne se refait pas. On peut juste essayer de s'améliorer un peu. Pendant les 5 années que nous avons travaillé ensemble, nous nous sommes toujours dit les choses franchement. Nous n'avons pas toujours été d'accord, ce qui n'a, en rien, entaché notre amitié qui date depuis nombreuses années.

Parlons un instant de ta passion : le foot car elle est également liée à la commune. Tu as commencé à jouer à Sireuil. Très bon joueur, tu aurais pu évoluer à des niveaux supérieurs ; mais tu as choisi de prendre une licence dans le club de ta commune, la Cagouille Sportive

En Bref...

de CHASSORS, où tu as joué de nombreuses années et où tu étais très apprécié de tes copains.

Je sais que tu ne vas pas t'ennuyer à la retraite parce que tu as plein de passions : la chasse avec tout ce qui va avec, la pêche avec la fameuse semaine du mois d'avril pour la truite ; et le sport en général que tu suis avec passion et bien d'autres choses qui te passionnent mais je n'en dirai pas plus long.

Ce n'est pas sans émotion que je vais te souhaiter une longue et paisible retraite.



Puis, M. Sourisseau (vice-président du conseil départemental) et M Lafarge (maire de Chassors) ont remis la médaille du travail à M.Fonteneau.



Ensuite, la municipalité et ses amis lui ont remis quelques cadeaux.

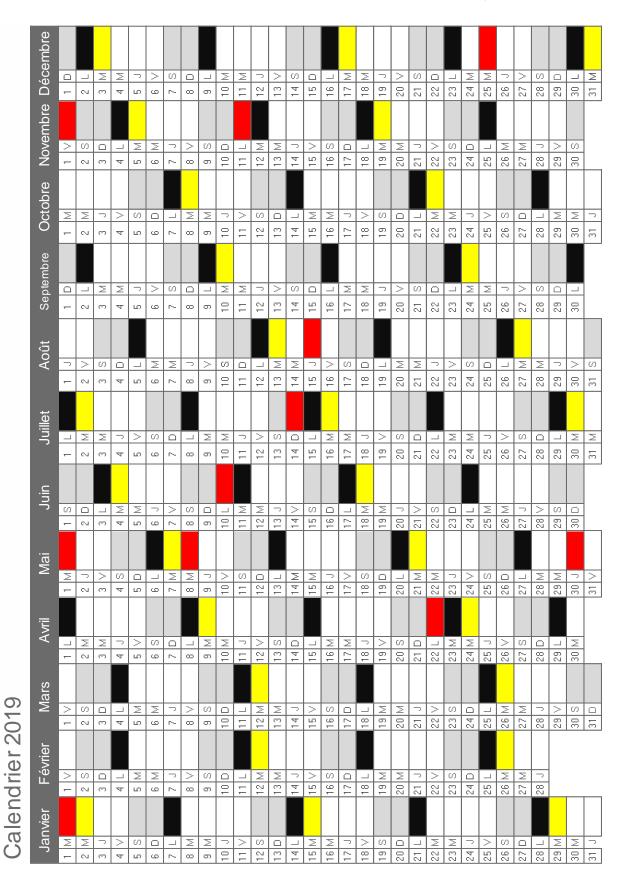




Puis une réception très amicale et chaleureuse a clos la soirée.

En Bref...

COLLECTE DES POUBELLES EN 2019



BIENTOT LA SEMAINE FEDERALE DE CYCLOTOURISME EN TERRES CHARENTAISES!



La 81ème édition de la Semaine fédérale de Cyclotourisme se déroulera : A Cognac du 4 au 11 août 2019

Ce rassemblement attire chaque année entre **10 et 12000 personnes**, cyclos et accompagnants, venus de toute la France mais aussi d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Des parcours leur seront proposés chaque jour, leur permettant ainsi de découvrir notre belle région. Ce n'est pas une compétition, chacun choisissant la longueur de son trajet et son heure de départ.

C'est plutôt **une grande fête du vélo** qui offre la possibilité aux participants de découvrir une région de France, ses routes pittoresques, ses richesses patrimoniales, gastronomiques et économiques.

Une équipe de notre commission « **Animations** » a déjà rencontré les représentants de votre municipalité pour les inviter à décorer et animer votre village lors de cette manifestation. Vélos fleuris, décorations humoristiques mettront en valeur notre région. De cette façon, chacun aura contribué à la réussite de cette Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme.

Beaucoup prolongent leur séjour ou reviennent pour poursuivre ou approfondir leurs visites. C'est donc un **événement très important pour notre territoire.** Mais accueillir autant de personnes pendant une semaine entraîne deux soucis majeurs :

- ⇒**Trouver des bénévoles** pour flécher les parcours, aider à l'installation ou au bon fonctionnement du village fédéral, du camping éphémère, de la restauration, seconder le secrétariat ou le pôle des finances, encadrer les animations... ou pour d'autres tâches correspondant à vos centres d'intérêt ou vos compétences.
- ⇒Trouver des logements chez l'habitant. Déjà une grande partie des hébergements classiques (hôtels, campings, gîtes...) sont réservés. En janvier, des places sur le camping fédéral éphémère et en logements collectifs seront proposées. Mais de plus en plus de cyclos préfèrent séjourner chez l'habitant, moyennant une participation financière, afin de rencontrer les gens de la région, ce qui donne toujours lieu à des échanges très enrichissants.

Si vous souhaitez devenir bénévoles ou si vous pouvez mettre à disposition une chambre, un studio, une maison, contactez les responsables ci-dessous ; ils vous rappelleront et vous indiqueront la marche à suivre.

En Bref...

Commission bénévole : Eric Le Gall : 06 52 26 20 66 ou sf2019.benevoles@gmail.com

Commission hébergements: Nicole Lemaître: 06 75 86 86 94 ou Brigitte Harly: 06 68 51 27 59 sf2019.hebergement@gmail.com

Merci d'avance à tous ceux qui s'impliqueront à nos côtés pour faire de cet évènement exceptionnel une grande réussite!

Le Président Bernard GOYON

Pour en savoir plus sur la Semaine fédérale de Cyclotourisme 2019, vous pouvez aussi consulter son site web : https://www.cognacst2019.com

INFORMATION DU GRAND COGNAC « SERVICE DE TRANSPORT POUR LES + DE 70 ANS ET LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE »

Depuis le 3 septembre 2018, Grand Cognac a mis en place un nouveau service de transport à la demande sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, dénommé Trans'porte. Ce service, destiné aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite, vise à faciliter le maintien à domicile des personnes fragiles rencontrant des difficultés de mobilité, en leur permettant d'accéder aux centres de services.

Depuis sa mise en place, ce service fonctionne pour des déplacements à l'intérieur de 4 zones, 3 jours par semaines. Après 3 mois d'expérimentation, Grand Cognac a décidé de simplifier les règles de fonctionnement à partir du 1^{er} décembre 2018. Alors, qu'auparavant les trajets devaient se faire en lien avec la commune principale de la zone considérée, il sera dorénavant possible de réaliser n'importe quel trajet, toujours en porte à porte, à l'intérieur d'une même zone.

Ce nouveau mode de fonctionnement permettra par exemple à des personnes de rejoindre un cabinet médical situé hors des principales communes du territoire, ou des commerces de proximité.

Les autres modalités restent inchangées : le transport se fait sur réservation, après une inscription préalable auprès de l'agence Transcom, et pour un prix de 2 euros par trajet. L'agence Transcom, joignable au 0800 881 691 (appel gratuit), reste l'interlocuteur privilégié pour toute information pratique concernant ce service.

INFORMATION DU DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

CHARENTE

PERTE D'AUTONOMIE : PERSONNES ÂGÉES ET LEURS PROCHES DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Le Département de la Charente propose aux charentais des permanences de proximité qui permettent d'accéder à toutes les informations concernant la prévention et la prise en charge de la dépendance.



Accueil

Écoute Ir

Informations

Conseils

- Comment bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et/ou de l'aide-ménagère ?
- Quelles actions de prévention sont organisées sur mon territoire ?
- Quels sont les moyens de soutien des proches aidants ?
- Quels sont les différents types d'accueil en établissement pour personnes âgées ?

- Comment fonctionne l'accueil
- familial ?
- Que comprend un prix de journée en établissement ?
- Qui sont les obligés alimentaire ?
- De quelle manière s'exercent les recours sur succession ?
- Comment fonctionne l'aide sociale ?
- ... questions diverses.



Pôle solidarités Direction de l'autonomie

Des permanences d'accueil sont organisées sur votre territoire du lundi au vendredi au sein des Maisons départementales des solidarités (MDS)

le lundi

Territoire d'action sociale du Ruffecois :

MDS de Ruffec : 05 16 09 51 00

MDS de Mansle : 05 16 09 51 01

le mardi

Territoire d'action sociale de l'Ouest Charente :

MDS de Cognac : 05 16 09 51 25

MDS de Jamac : 05 16 09 51 35

MDS de Châteauneuf : 05 16 09 51 36

MDS de Rouillac : 05 16 09 51 37

le mercredi

Territoire d'action sociale du Sud Charente :

MDS de Barbezieux : 05 16 09 51 20

MDS de Chalais : 05 16 09 51 21

le jeudi

Territoire d'action sociale de Charente Limousine :

MDS de Confolens : 05 16 09 51 05

MDS de Chasseneuil : 05 16 09 51 06





Si vous êtes déjà bénéficiaire de l'APA : votre interlocuteur principal reste le coordinateur ou la coordinatrice APA désigné sur le courrier d'attribution de ce droit.

Conseil départemental - Pôle solidarités

Direction de l'autonomie - service coordination et signalement

31 boulevard Émile Roux - CS 60 000

16917 Angoulême Cedex 9

PRESENCE VERTE CHARENTE VOUS INFORME



Ensemble, améliorons votre quotidien!



LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- · Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- · Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.











Ensemble, améliorons votre quotidien!



LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

3 menus sont à votre disposition :

- le «menu du marché» c'est 2 formules au choix composées chacune de 6 éléments ;
- ✓ le «menu 4 mets» ;
- ✓ le «menu du soir»;

avec un large choix de plats «faits maison»





JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
 taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...

Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles



Nous intervenons avec notre propre matériel

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires, installation et fixation de petits équipements de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...

msa services

www.presencevertecharente.fr

L'ARRET CARDIAQUE - LES GESTES DE SECOURS



La victime ne respire pas ... Que faites-vous ?

Si la victime est inconsciente et ne respire pas normalement, des compressions thoraciques et des insufflations doivent être pratiquées.

Les étapes de l'intervention



Vérifiez que la victime ne réagit pas et ne respire pas normalement (cf. partie sur l'inconscience).



Demandez à quelqu'un de prévenir les secours d'urgence (le 15 ou le 18) et d'apporter immédiatement un défibrillateur automatisé externe (s'il est disponible). Faites tout cela vous-même si vous êtes seul.



Commencez par effectuer 30 compressions thoraciques.



Pratiquez ensuite 2 insufflations.



Alternez 30 compressions thoraciques et 2 insufflations.



Continuez la réanimation jusqu'à ce que les secours d'urgence arrivent et poursuivent la réanimation, ou que la victime reprenne une respiration normale.



Placez la victime sur un plan dur, le plus souvent à terre.

Agenouillez-vous à côté de la victime

Placez le talon d'une de vos mains au milieu de sa poitrine nue.

Placez le talon de l'autre main sur votre première main.

Solidarisez vos deux mains. N'appuyez ni sur les côtes, ni sur la partie inférieure du sternum.



Positionnez-vous de façon que vos épaules soient à l'aplomb de la poitrine de la victime. Bras tendus, comprimez verticalement le sternum en l'enfonçant de 5 à 6 cm.

Après chaque pression, laissez la poitrine de la victime reprendre sa position initiale afin de permettre au sang de revenir vers le cœur. Maintenez vos mains en position sur le sternum.



En Bref...

La durée de la compression doit être égale à celle du relâchement de la pression de la poitrine.

Effectuez 30 compressions thoraciques à une fréquence de 100 par minute, soit environ 2 compressions par seconde.

Pratiquez ensuite 2 insufflations par la technique du bouche-à-bouche.

Technique: le bouche-à-bouche



Basculez de nouveau la tête de la victime vers l'arrière et soulevez son menton (cf. partie sur L'inconscience).

Placez une main sur son front et pincez ses narines entre le pouce et l'index.

De l'autre main, maintenez son menton de telle sorte que sa bouche s'ouvre.

Inspirez normalement, penchez-vous vers la victime et couvrez entièrement sa bouche par la vôtre.



Insufflez lentement et régulièrement de l'air dans la bouche de la victime tout en vérifiant que sa poitrine se soulève. Chaque insufflation dure environ 1 seconde. Tout en maintenant la tête de la victime basculée en arrière et son menton relevé, redressez-vous légèrement pour vérifier que sa poitrine s'abaisse à l'expiration. Inspirez de nouveau normalement et pratiquez une seconde insufflation.

Repositionnez correctement vos mains et pratiquez 30 nouvelles compressions thoraciques.

Ces contenus sont extraits du guide des gestes qui sauvent de la Croix-Rouge.

BIENTOT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT



Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire sur présentation du livret de famille et une pièce d'identité.

RESULTATS « ENQUETES SUR LES MICRO COUPURES »

Des micro coupures se produisent encore sur l'ensemble de la commune.

Nous avons donc procédé à un deuxième sondage auprès de vous.

Le retour de ce sondage est faible, nous n'avons récolté qu'une quarantaine de coupons réponses.

En effet, par rapport au premier sondage effectué en décembre 2017, nous constatons une baisse de foyers concernés par ce problème.

Nous avons transmis ces coupons à ENEDIS afin qu'ils soient informés et étudient le problème.

ETAT CIVIL

Naissance:

Eléna ALLIX le 30 octobre 2018 Bourg de Chassors

Angeline BECQUET le 2 novembre 2018 Villeneuve

Décès:

Audrey LEMAIRE le 08 novembre 2018 Guîtres

Jean SALA le 25 novembre 2018 Bourg de Chassors

Bernard GUIET le 7 janvier 2019 Guîtres

Pierre MAROLLEAU le 24 janvier 2019 Bourg de Chassors

La page des Capsortiens

Cette rubrique est la vôtre, elle doit permettre à chacun de s'exprimer par ses articles, ses photos, ses petites annonces et autres.

C'est à vous de transmettre des informations générales aux autres Capsortiens.

Bien entendu, les textes seront triés et validés avant leurs diffusions.

Evidemment, les propos diffamatoires ne seront pas retenus!

Les informations sont à envoyer à l'adresse suivante : <u>verger.eric@sfr.fr</u>

La Commission communication.

LE REPAS DE VILLENEUVE



Le 10 Juin 2018, les habitants de Villeneuve se sont retrouvés pour le trentième repas. Cette journée a été l'occasion de rassembler les anciens et les nouveaux habitants du village.

Nous remercions comme toujours la famille Moine pour leur chaleureux accueil dans leur propriété.

Un grand merci aussi à tous les organisateurs et au Villeneuvois pour leur participation et de leur bonne humeur cette journée-là.



La page des Capsortiens











Nous vous donnons rendez-vous en Juin 2020 pour le 31ème repas.

Les organisateurs.

La page des Capsortiens

ANGITIA

Coiffure et Maquillage pour Événements



Nouvellement arrivée sur Chassors, et ayant suivi diverses formations en coiffure et en maquillage artistique à l'ITM Paris, j'ai créé mon entreprise Angitia il y a maintenant deux ans. Je propose de prendre en charge l'ensemble de votre mise en beauté pour le plus beau jour de votre vie, ou vos événements.

Je m'occuperai avec attention et douceur de vos cheveux que je sublimerai par une coiffure spécialement choisie en fonction de votre robe, de votre morphologie et qui révélera votre beauté de façon naturelle et harmonieuse.

Peu importe le style désiré, maquillage discret ou glamour, réalisé avec des cosmétiques bio qui révéleront votre beauté naturelle.

Je prendrai également soin de vos convives. L'élégance sera donc de mise en ce jour exceptionnel !

Vous pouvez me suivre et me contacter via mes pages Facebook et instagram : @angitia.wedding ou par mail angitia@outlook.fr

A bientôt Angélique

Informations Pratiques

CALENDRIER DES MANIFESTATION

M A

A R S

<u>La Cagouille sportive de Chassors :</u>

Le samedi 2 mars, « soirée Couscous» à la salle des fêtes.

<u>L'association des parents</u> <u>d'élèves</u>:

Carnaval dans les rues de Guîtres suivie d'une animation le vendredi 8 mars.

☐ Amicale des chasseurs: le samedi 9 mars, « soirée cassoulet» à la salle des fêtes.

A V

R I

L

Bourse aux jouets et aux vêtements le samedi 6 et dimanche 7 avril (salle des fêtes).

M A I

☐ La mairie: Cérémonie du o8 Mai à 11 h 30 devant le monument aux morts. Cette cérémonie se clôturera à la salle des fêtes de Chassors pour partager un verre offert par la municipalité. Vous êtes tous cordialement invités à cette cérémonie.

Association des parents d'élèves :

2ème bric à brac dans les rues du village le dimanche 19 mai.

Ce calendrier des animations vous est proposé sous réserve de modifications.

Délivrance de l'attestation de recensement

Les personnes sont tenues de se faire recenser en mairie à partir du mois où elles atteignent l'âge de 16 ans. Elles doivent apporter leur carte nationale d'identité et le livret de famille.

Location Salle des Fêtes (Tarifs 2019)

Pour les Habitants de la commune :

- Jour de semaine : 125 €

- Lendemain : 60 €

- Samedi ou dimanche ou jour férié: 186 €

- Lendemain : 94 €

- Chauffage / jour : 65 €.

Attention:

Remise des Clés : jour « J-1 » à 9h Restitution des clés : jour « J+1 » à 18h

PRET TABLES ET CHAISES:

Depuis le 1er novembre 2016, les personnes qui désirent réserver les chaises, bancs et tables devront s'adresser au secrétariat de la Mairie au 05 45 81 06 63 pour en fixer la date et le nombre. Le matériel sera donné le vendredi matin avant 12h et devra être remis le lundi avant 17h.

Horaires Déchetterie de Jarnac

Du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-18 h

Informations Pratiques

En cas d'urgence vous pouvez appeler les numéros suivants sur votre téléphone fixe ou sur votre portable :

⇒Gendarmerie 17 (Elle vous communiquera la pharmacie de garde),

⇒Pompiers 18

⇒Samu 15 (Il vous communiquera le médecin de garde).

⇔Ou sur le portable uniquement 112

Le cabinet médical de Jarnac ne peut plus nous donner la liste des médecins de garde, s'adresser à la gendarmerie.

Mairie Heures d'ouverture				
Mardi	9 h-12 h			
Mercredi	14 h-18 h			
Jeudi	14 h-18 h			
Samedi	09 h-12 h			

www.mairie-chassors.fr

mairie.chassors@wanadoo.fr - Tel: 05 .45.81.06.63 -

C'est la fin de votre bulletin municipal.

Le prochain numéro de l'Echo de Chassors paraîtra fin Juin 2019.

Merci de transmettre par mail vos informations (avant fin mai 2019) à : Eric Verger : <u>verger.eric@sfr.fr</u> ou à Pierre Lévêque : <u>pierre.leveque16@free.fr</u>

> Echo de CHASSORS Dépôt Légal n°607 avril 1993 Préfecture de la Charente Tirage en 560 exemplaires



- BIEN VIVRE A CHASSORS -

